

PLATE-FORME DE SERVICES AUX MIGRANTS (PSM)

RAPPORT NARRATIF ANNUEL PERIODE : du 01.01 au 31.12.2014



- **RAPPEL DE VOTRE PROJET**

RAPPEL DE VOTRE PROJET

Nom de l'association : *Plate-forme de Services aux Migrants (PSM)*

Nom du projet : « *Appui et accompagnement des acteurs venant en aide aux migrants dans le Nord Pas de Calais* »

Numéro de convention : *FRA-0855-12-311*

Titre et localisation (Pays, région, ville, village) du projet :

« *Plate-forme de Services aux Migrants* » / *Nord, Pas-de-Calais / FRANCE*

Est-ce le premier bilan ? Sinon précisez le type de documents envoyés précédemment (bilan d'étape, article...) : *Il s'agit du troisième bilan*

Sommaire

Sommaire.....	2
• MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	3
Calendrier	3
Actions	3
Acteurs.....	16
Moyens matériels.....	18
Bénéficiaires	18
Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet.....	20
Suites de l'action	25

• MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Calendrier

Quel était le calendrier prévisionnel du projet (dates de début, des différentes étapes et de fin du projet)?

L'association Plate-forme de Services aux Migrants (PSM) existe officiellement depuis le 07.10.2011. Le contrat liant la PSM et le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD) a débuté à la date du 14.12.2012. Le présent rapport porte sur les activités réalisées entre le 01.01 et le 31.12.2014.

A-t-il été respecté ?

Globalement, le calendrier a été respecté.

Avez-vous défini un nouveau calendrier ? Lequel ?

Pour l'année 2014, la PSM se donne comme priorités :

- Axe 1 : Maintenir la dynamique de mobilisation inter-associative
- Axe 2 : Poursuivre l'action de formation des bénévoles et responsables associatifs
- Axe 3 : Développer les actions de nature juridique

Actions

Quelles actions étaient initialement prévues ?

Le titre du projet est « *Appui et accompagnement des acteurs venant en aide aux migrants dans le Nord Pas de Calais, enregistré sous le numéro FRA-0855-12-311* ».

Les missions données au départ à la Plate-forme de Services aux Migrants étaient issues d'un diagnostic réalisé par Mme Lily Boillet en 2011 et financé par le CCFD. Elles avaient identifié six axes de travail différents qui pourraient constituer les missions de la PSM :

- Développer la communication entre les bénévoles et les personnes migrantes, ainsi qu'entre associations ;
- Développer la connaissance des parcours migratoires, des origines et pratiques culturelles, des difficultés liées à la vie dans une jungle ;
- Soutenir les associations dans la reconnexion avec le système social et les élus ;
- Aider à la construction du discours et à la restitution de la situation ;
- Soutenir les associations dans la reconnexion avec les réseaux d'avocat et développer les actions juridiques pour le respect des droits des personnes migrantes ;
- Sensibilisation de la population locale, des élus et de la presse.

Quelles actions avez-vous finalement réalisées ?

Par rapport aux missions dessinées à l'origine dans le rapport « *Coordination des Jungles* », la Plate-forme n'a pas été en mesure de tout réaliser. Par exemple, l'axe juridique n'a pu vraiment être rempli qu'à partir de la fin de l'année 2013 et plus amplement en 2014 car le poste de salarié-e juriste n'a pas pu être ouvert plus tôt. Les actions de la PSM évoluent également en fonction de l'actualité, des projets qui sont proposés à l'association et du temps disponible pour les réaliser.

Toutefois, l'action globale de la PSM peut être décrite selon les 3 axes suivants :

- ***La PSM, un espace inter-associatif de concertation et de réflexion***

Par l'intermédiaire des groupes de travail et l'organisation de journées inter-associatives, la PSM met à disposition de ses membres des espaces où des réflexions ou idées d'actions communes peuvent émerger.

Les suites du 2^{ème} forum inter-associatif de mai 2013 : la vie des groupes de travail

Le groupe juridique, qui avait été quelque temps inactif, a repris en février 2014. Son but a quelque peu changé. Il réunit désormais différentes associations¹, membres ou non du réseau de la Plate-forme de services aux Migrants (PSM), et qui accompagnent et aident des demandeurs d'asile et des étrangers dans leurs démarches auprès des administrations. Lors de la première réunion, les associations participantes ont expliqué ce qu'elles attendaient de ce groupe : un partage d'expériences en priorité, pour améliorer leurs pratiques.

Ce temps de réunion permet aux associations d'expliquer les problèmes qu'elles ont rencontrés et les solutions qui ont été imaginées. Dans le cas où les associations n'ont pas réussi à régler leur problème, les autres associations peuvent apporter leurs idées et leurs expériences pour les aider. Pour exemple, en début d'année nous avons pu relever un dysfonctionnement lié au versement de l'allocation temporaire d'attente (ATA) pour les personnes qui obtiennent le statut de réfugié. Nous avons donc adressé un courrier inter-associatif, signé par presque tous les membres du groupe, et nous avons envoyé ce courrier à la direction régionale de Pôle emploi pour leur expliquer cette situation.

Les associations viennent aussi au groupe juridique pour y présenter des situations individuelles complexes, pour lesquelles elles ont besoin d'un conseil juridique.

C'est également un lieu où nous pouvons discuter des nouveautés juridiques ou jurisprudentielles et quelles conséquences celles-ci peuvent avoir sur leur accompagnement des étrangers au quotidien. Cela a été le cas notamment pour le nouveau règlement européen Dublin III. Nous avons échangé sur l'apport de ce texte et ses conséquences actuelles et potentielles sur les demandeurs d'asile en France.

Les associations ont aussi mis en commun les noms des avocats qu'elles connaissent et qui interviennent auprès des demandeurs d'asile à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Outre ces objectifs explicites, le groupe juridique a finalement permis à des associations qui se connaissaient mais ne se rencontraient pas régulièrement de se mettre en lien. Les relations entre

¹ Les associations qui participent activement à ce groupe sont : France Terre d'Asile (du bureau de Calais, du centre de rétention de Coquelles et des maisons du jeune réfugié de Saint-Omer et d'Arras) ; le Secours Catholique ; Salam Dunkerque ; la Cimade Nord Picardie ; Terre d'errance Norrent-Fontes ; l'AUDASSE (Association unifiée pour le développement de l'action sociale, solidaire et émancipatrice).

associations se sont améliorées. Les réunions du groupe juridique ont lieu toutes les six semaines environ, à la Maison des Associations de Calais. Sept réunions ont eu lieu lors de cette année 2014.

Document joint et justificatif (annexe 1) : la lettre inter-associative envoyée à la direction régionale de Pôle emploi.

Les 3 autres groupes de travail (Communication, Logistique et Politique) ont été beaucoup moins actifs au cours de l'année 2014.

Le groupe Politique avait, à partir de sa mise en place, fournit un important travail de réflexion visant à décrypter le cadre socio-politique dans lequel évoluent les associations. Il avait été également l'espace de travail où avait été conçu le concept de « Maison du migrant ».

Le groupe Logistique avait déjà montré une faible vitalité au cours de l'année 2013. Le groupe Communication, lui, s'est réuni au cours du 1^{er} trimestre 2014. Il a notamment contribué à l'organisation d'un programme d'interventions publiques devant des scolaires du lycée Anatole France de Lillers (du 18 au 20 mars). Des bénévoles de différentes associations, réunis au sein du groupe Communication, ont ainsi préparé de manière commune ces interventions.

Toutefois, à partir du 2nd trimestre, ces 3 groupes ont eu beaucoup plus de difficultés à se réunir. Diverses raisons expliquent cela : l'aggravation générale de la situation a davantage pesé sur les bénévoles, qui n'ont pu alors se rendre disponibles pour participer à des initiatives inter-associatives ; le coordinateur de la PSM a été sollicité sur d'autres dossiers, ce qui a réduit sa capacité à organiser la vie et le travail de ces groupes de travail.

Ainsi, cette baisse d'investissement du coordinateur dans le fonctionnement des groupes de travail s'est traduite par une attention plus particulière sur d'autres sujets, tels que le renforcement de la dynamique inter-associative à Calais, la préparation des rencontres dans le cadre de la « mission Cazeneuve » ou encore la nécessité pour la PSM de jouer le rôle d'interface avec certaines organisations.

Pour illustrer ce dernier exemple, il suffit de souligner **le travail de médiation réalisé par la PSM vis-à-vis du mouvement Emmaüs**. En effet, depuis la fin de l'été 2014, le mouvement Emmaüs a replacé la situation sur le Calaisis et alentour parmi leurs actions prioritaires. Ce qui s'est traduit, dans un 1^{er} temps, par une mobilisation du réseau de communautés Emmaüs afin de fournir des dons (vêtements, chaussures, matériels de 1^{ère} nécessité,). Ainsi, l'intervention du mouvement Emmaüs permet au Vestiaire du Secours Catholique de bénéficier d'un apport de dons de vêtements équivalent d'un camion poids lourd une fois tous les 15 jours. Ce qui soulage considérablement l'action des bénévoles. Dans un 2nd temps, par une mobilisation et une prise de parole politique (action dans le cadre de la journée internationale des migrants du 18 décembre). Sur ces différentes initiatives, **la PSM a constitué un facilitateur pour mettre en lien le mouvement Emmaüs et les acteurs locaux et avoir une lecture globale de la situation.**

- ***La PSM, un appui pour les associations membres***

La PSM se positionne en appui aux associations membres : elle accompagne les associations membres dans leurs pratiques quotidiennes et cherche à répondre à certaines difficultés que celles-ci peuvent rencontrer.

La formation juridique de base : l'an dernier, la PSM avait mis en place un document de formation sur les droits des bénévoles qui aident les migrants, sur la procédure de demande d'asile et sur les droits sociaux des demandeurs d'asile en France. En 2013, nous avons choisi d'organiser des demi-journées de formation/information basées sur ce document. Après plusieurs formations de demi-journées, nous avons décidé que le contenu de la formation était trop dense pour ne prendre place que sur une demi-journée. Il nous semblait qu'une journée serait plus agréable pour les personnes assistant à la formation et permettrait de répondre à toutes les questions des bénévoles. Cela nous a permis aussi de diviser la journée de formation en deux parties, une sur les droits des bénévoles, une autre sur la demande d'asile. En janvier, nous avons essayé ce système pour une formation pour l'association ADRA (Dunkerque) dont les membres sont en grande partie des personnes qui travaillent la journée et font du bénévolat le week-end. Il a donc été possible de leur proposer deux soirées de formation sur deux semaines d'intervalle

En 2014, six formations juridiques de base ont eu lieu, à Dunkerque (deux formations en 2014), Aire-sur-la-Lys, Norrent-Fontes, Méricourt et Calais, regroupant 74 bénévoles de 8 associations différentes². Toutes ces formations ont eu lieu sur le premier semestre 2014, le manque de temps n'ayant pas permis d'en organiser d'autres sur le second semestre 2014.

La Plate-forme de Services aux Migrants a aussi rédigé un document explicatif des droits des réfugiés : quels sont les droits d'un demandeur d'asile à qui une protection a été accordée ? Ce document pourrait être, sur demande des associations, détaillé lors d'une journée ou demi-journée de formation, comme c'est le cas pour celui sur les droits des bénévoles et le droit d'asile.

Tous les outils juridiques sur les droits des bénévoles, le droit d'asile et les droits des réfugiés sont disponibles sur le site internet de la PSM, à l'adresse suivante : <http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formations-informations-juridiques-en-droit-des-etrangers/>.

Formation sur l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile : toujours grâce au partenariat que la PSM entretient avec le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigré.e.s), la PSM a organisé une formation sur l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile. Cette formation, animée par un membre du GISTI et la juriste de la PSM, a duré deux jours. Elle s'adressait aux personnes qui aident déjà les demandeurs d'asile dans leurs démarches, pour améliorer leurs compétences mais des personnes n'ayant jamais accompagné de demandeurs d'asile y ont quand même participé. Une première partie de la formation a donc consisté à expliquer plus globalement la procédure de demande d'asile à ces personnes débutantes. 14 bénévoles de 5 associations ou collectifs différents étaient présents durant ces deux jours.

² La Ligue des Droits de l'Homme de Dunkerque, le Secours Catholique (Pas-de-Calais), Terre d'errance (Norrent-Fontes), Intégration les 3I, Salam, Médecins du Monde, l'Auberge des Migrants

Appui aux associations dans leur recherche de bénévoles pour accompagner les demandeurs d'asile dans leurs démarches : Un des rôles de la juriste de la PSM est aussi de trouver de nouveaux bénévoles qui souhaitent aider spécifiquement les demandeurs d'asiles dans leurs démarches administratives et juridiques. Après une rencontre avec l'antenne de l'association France Bénévolat à Dunkerque en décembre 2013 et la publication d'une offre de bénévolat sur le site internet de la PSM, la juriste a reçu neuf personnes qui souhaitaient s'investir dans le bénévolat. Elles ont été orientées selon leurs disponibilités et leurs envies vers trois associations membres : le Secours Catholique (Calais), Intégration les 3I (Dunkerque) et la Ligue des droits de l'Homme de Dunkerque. Ces personnes ont pu suivre une session de formation juridique de base sur la demande d'asile afin d'avoir toutes les connaissances nécessaires à leur bénévolat. Un classeur contenant des documents d'explications de la procédure pour demander l'asile en France a été créé et est prêté à chaque nouveau bénévole. A la fin de l'année, on remarque que certains nouveaux bénévoles se sont malheureusement désengagés de leur bénévolat mais plusieurs se sont bien intégrés aux associations.

Appui aux associations en matière juridique : La PSM continue d'appuyer les associations en matière juridique. La juriste répond aux questions posées par les bénévoles du réseau et qui peuvent concerner : la situation particulière d'un étranger, les droits des associations, les droits des bénévoles, etc. Il faut noter qu'au début de cette activité, la demande des associations n'était pas très forte. Elle a augmenté cette année. Les rencontres avec les différentes associations du réseau, les formations juridiques de base, et différentes autres actions, ont permis d'augmenter la visibilité de la Plate-forme, et donc la possibilité pour les bénévoles de contacter une personne ressource en cas de question touchant au droit.

Afin d'aider les associations en matière juridique, la PSM a également développé des outils d'informations : flyer de questions/réponses sur le règlement Dublin, document expliquant le transfert de protection internationale et différents schémas sur la procédure Dublin et les droits sociaux des demandeurs d'asile.

Tous ces documents sont disponibles sur le site internet de la PSM, à l'adresse suivante : <http://www.psmigrants.org/site/ressources-juridiques/formations-informations-juridiques-en-droit-des-etrangers/>.

Grâce aux relations entretenues par la PSM avec Me Norbert Clément, des barreaux de Lille et de Boulogne-sur-Mer, a aussi pu être organisée une formation de quelques heures sur les expulsions pour les associations calaisiennes. Pour des raisons pratiques, seules quatre personnes, représentant quatre associations distinctes, ont pu y participer.

➤ *Les relations avec les avocats spécialisés en droit des étrangers*

Lors du recrutement de la juriste, une des demandes des associations était d'avoir une liste d'avocats spécialisés en droit des étrangers et qui pourraient être sollicités régulièrement pour travailler avec les associations membres du réseau en n'étant rémunérés qu'avec l'aide juridictionnelle. Après contacts avec plusieurs avocats (des barreaux de Boulogne-sur-Mer et de Lille) et d'autres associations, cette liste a été créée et comporte désormais une dizaine de noms d'avocats et précise leurs domaines d'intervention. Lors de contacts avec une avocate faisant partie de la commission étrangers du barreau de Lille, la Plate-

forme de services aux migrants a d'ailleurs été invitée à participer à une des réunions de cette commission, où se rendent plusieurs associations lilloises. Cela a permis d'approfondir les liens avec les autres associations et de rencontrer directement des avocats spécialisés en droit des étrangers.

La liste d'avocats est régulièrement mise à jour. Elle a servi plusieurs fois aux associations et aux bénévoles membres du réseau, notamment lors de l'arrestation d'Érythréens du camp de Norrent-Fontes ou pour des actions juridiques pour aider des demandeurs d'asile (référés hébergement, contestation du placement d'un demandeur d'asile en procédure prioritaire ou Dublin).

Deux avocats sont plus particulièrement sollicités par la PSM. Me Norbert Clément, qui s'est installé en septembre 2014 à Calais, et qui a accepté d'intervenir sur plusieurs dossiers avec la PSM (expulsion du 2 juillet et référés hébergement – voir ci-après). Me Marie-Hélène Calonne, qui intervient depuis longtemps sur la situation des migrants et demandeurs d'asile à Calais, et qui est intervenue dernièrement dans une affaire où des Egyptiens, vivant dans un squat situé avenue Blériot à Calais, avaient été victimes de jets de cocktails Molotov. Depuis quelques mois, avec la montée de l'extrême droite à Calais, Me Calonne a aussi été sollicitée par le réseau et la PSM pour des plaintes contre le collectif « Sauvons Calais ». Les liens de confiance qui existent désormais avec ces deux avocats permettent de leur soumettre d'autres dossiers mais aussi d'obtenir des avis et conseils juridiques plus facilement.

➤ *La lutte contre les violences faites aux migrants et à leurs soutiens*

Depuis le mois de juin 2014, la PSM a soutenu la mise en place d'une nouvelle initiative. Les expulsions et la montée de l'extrême droite à Calais ont entraîné une vague de violences à l'égard des exilés mais aussi des personnes bénévoles ou militantes qui essaient de leur redonner un peu de dignité. La PSM a d'abord aidé des personnes victimes de ces violences à porter plainte. Dans un second temps, la PSM a essayé de trouver des personnes motivées pour récolter les témoignages des personnes migrantes ou non victimes de violences. Un groupe d'une dizaine de personnes s'est donc constitué, dès la fin du mois de juin. Leur but était de récolter les témoignages, faire comprendre aux victimes que l'agression qu'elles ont subie ne se justifie pas et qu'elles ont le droit de porter plainte contre leurs agresseurs. La récolte des témoignages, notamment de témoignages de violences policières, a pour objectif une saisine du Défenseur des Droits. Depuis les expulsions de juillet 2014, la violence et le harcèlement de la police envers les migrants sont quotidiens. Il est difficile pour les personnes migrantes de porter plainte contre ces actes, par peur de ce qui pourrait leur arriver, et la saisine du Défenseur des Droits permettrait de faire condamner les violences de la police envers les migrants, à l'instar du rapport que celui-ci avait rendu en 2011.

Un autre objectif de cette permanence contre les violences est de communiquer, faire connaître, la situation des exilés et les violences physiques qu'ils subissent auprès du grand public. Les bénévoles ont donc rencontré différents médias, l'ONG Human Rights Watch (Londres) mais aussi des élèves de collèges ou lycées calaisiens lors de journées de sensibilisation.

➤ *La lutte pour le respect des droits des personnes migrantes*

Le 26 juin 2014, la PSM a été contactée par l'association Médecins du Monde, membre du réseau associatif, qui cherchait à comprendre ce que signifiait un document installé devant le campement du lieu de distribution des repas à Calais. Ce document d'une centaine de pages demandait l'expulsion des quelques 600 personnes migrantes de ce lieu (référé « toute mesures utiles »). La décision d'expulser ou non devait être prise par le Tribunal Administratif de Lille le vendredi 27 juin, à 9h.



Afin de faire respecter les droits des migrants vivant sur ce terrain, et pour qu'ils ne se retrouvent pas sans abris, la PSM a sollicité plusieurs avocats pour qu'ils contestent cette demande d'expulsion. Me Clément et son associée, Me Herdewyn, ont accepté d'intervenir pour aider les migrants présents. Tout un travail de recherche juridique a été effectué par les avocats pour savoir comme contester cette demande. Dans un 1^{er} temps, Me Clément a sollicité les responsables associatifs, par l'intermédiaire du coordinateur de la PSM, afin que soient produites des attestations visant à contester la procédure en cours. Il s'agissait de montrer que la procédure d'expulsion (qui serait mise en application par la préfecture) allait, d'une part, mettre en péril le dispositif spécial d'accès à l'asile (mis en place par cette même préfecture) et, d'autre part, allait accentuer la précarisation des personnes exilées. Chaque responsable était ainsi invité à rédiger un courrier sur lequel Me Clément allait pouvoir s'appuyer pour étayer sa plaidoirie. Le coordinateur de la PSM a ainsi joué le rôle d'intermédiaire entre l'avocat et les acteurs associatifs, qu'il fallait mobiliser en urgence.

La juriste de la PSM et le groupe s'occupant des violences envers les migrants et leurs soutiens, a pu expliquer aux migrants présents sur le lieu de distribution quelle était la procédure d'expulsion qui pouvait avoir lieu et les droits qu'ils avaient pour contester cette demande d'expulsion. Plus de 300 personnes ont décidé de contester cette demande d'expulsion et de donner pouvoir à Me Clément, en tant qu'occupant du terrain, pour ce faire.

Malgré la mobilisation associative, le tribunal administratif a ordonné l'expulsion du lieu. Ceci a pu être expliqué aux exilés présents. En leur expliquant les tenants et aboutissants de la procédure, nous avons pu convaincre certains de se pourvoir en cassation afin de faire condamner la décision. Nous avons également pu saisir la Cour européenne des droits de l'Homme en demande de mesures provisoires, c'est-à-dire une demande de suspension de l'expulsion tant que des solutions de relogement pour toutes les personnes présentes dans ce lieu n'avaient pas été trouvées. Même si la Cour EDH n'a pas demandé la suspension de l'évacuation, elle reste saisie sur les modalités de l'évacuation qui a eu lieu le 2 juillet (respect des droits de l'Homme pendant l'expulsion). Me Clément a également rédigé un rapport destiné au Défenseur des Droits pour faire condamner la manière dont s'est passée l'expulsion. Ces deux saisines, CEDH et Défenseur des Droits, se font sur la base des témoignages, photographies et vidéos écrits ou captés par les bénévoles ayant assisté à l'expulsion et récoltés par la PSM.

Lors de cette expulsion du 2 juillet, un certain nombre d'exilés ont été arrêtés et placés en rétention, un peu partout en France. La PSM a alors contacté différentes associations, dans la région parisienne mais également à Lille, Rouen, Rennes et Metz afin de leur donner des informations sur les modalités de l'expulsion, informations pouvant servir à libérer les migrants arrêtés de manière contraire à la loi. Ces

contacts ont permis de tenir au courant le réseau associatif des suites de l'expulsion et du devenir des personnes arrêtées. Cela a permis d'accroître la visibilité de la PSM auprès des bénévoles des associations et de renforcer les liens avec les avocats et les associations s'occupant des exilés arrêtés lors de cette expulsion.

En septembre 2014, la PSM a été sollicitée sur le problème de l'hébergement des demandeurs d'asile à Calais. Lors de l'été, le nombre de demandeurs d'asile a beaucoup augmenté, notamment après les sessions d'informations sur l'asile données par l'OFII dans les différents campements et lors desquelles les personnes apprenaient qu'elles auraient le droit d'être hébergées si elles demandaient l'asile en France. Or, lorsque ces personnes se rendaient en préfecture pour demander à pouvoir rester en France pour y demander l'asile, aucune offre d'hébergement ne leur était faite. Bon nombre de personnes vivaient donc dans les jungles et les squats de Calais, côtoyant des personnes cherchant à traverser la Manche. Le non-hébergement des demandeurs d'asile à Calais n'avait aucun effet incitatif sur les autres étrangers essayant de passer en Angleterre, au contraire. Ainsi, pour faire respecter les droits des demandeurs d'asile, le Secours Catholique, qui accompagne quotidiennement des demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives à Calais, et la Plate-forme de services aux migrants, ont décidé de les aider à solliciter un avocat pour engager une procédure judiciaire. Me Clément, qui a récemment installé à Calais un cabinet secondaire, a accepté d'intervenir à l'aide juridictionnelle pour aider ces demandeurs d'asile.

La PSM a pris contact avec l'avocat pour connaître la démarche du référé-liberté pour obtenir un hébergement (quelles démarches pour les demandeurs d'asile, quels documents regrouper...). Pour chaque dossier, ont dû être rédigées des attestations dans lesquelles les demandeurs d'asile expliquent leurs conditions de vie. La juriste a joué le rôle d'intermédiaire entre l'association et l'avocat pour expliquer aux bénévoles du Secours catholique quels documents réunir, quelles questions poser au demandeur d'asile pour rédiger les attestations. La PSM est donc venue en appui au Secours catholique dans le cadre d'une action juridique ponctuelle.

- En octobre, 16 requêtes ont été envoyées au Tribunal Administratif (TA) de Lille. 15 des 16 demandeurs d'asile ont obtenu une place en centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), le dernier ayant obtenu le statut de réfugié un peu avant l'audience, la France n'avait donc plus l'obligation de l'héberger.
- En novembre, 20 requêtes ont été envoyées au TA de Lille. Les 20 demandeurs d'asile ont été hébergés en CADA ou en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) dans toute la région et jusque Marseille et Bordeaux.
- En décembre, beaucoup plus de demandeurs d'asile étaient avertis de cette possibilité d'être aidé par un avocat dans leurs démarches pour obtenir un hébergement. Ainsi, 46 requêtes ont été envoyées au TA de Lille. Les 46 ont obtenu un hébergement, CADA, CHRS, et même nuitées d'hôtel pour certains (lorsque aucune autre place n'était disponible).

Nouvelles parutions du « Journal des Jungles » : dans notre rapport d'activités 2013, nous mettions en avant la création d'un outil de communication sous la forme d'un journal papier nommé « Journal des Jungles ». Cette initiative avait pour objectifs au départ de faciliter la communication bénévoles/exilés, l'échange d'informations au sein du réseau et également la prise de parole d'exilés.

Au cours de l'année 2014, le travail autour du Journal a reçu l'appui de 3 étudiants-chercheurs de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD). Ce partenariat a redéfini puis dynamisé ce projet de Journal : l'approche en a été davantage spécifiée (rôle du Journal) et l'objet a été amélioré (maquette plus aboutie, visuels plus attractifs, etc...).

Ainsi, les numéros 2 & 3 ont été publiés respectivement en mars et août 2014. Et le numéro 4 est actuellement en cours de finalisation.

Documents joints et justificatifs (annexe 2) : numéros 2 et 3 du « Journal des Jungles ».

Soutien à l'initiative de « l'Agence de voyageurs » : dans le cadre du travail autour du Journal des Jungles est née l'idée d'une « Agence de voyageurs ». Le principe visait à questionner le sens des mots utilisés pour parler de migrations et susciter la réflexion autour du voyage : finalement, les migrants ne sont-ils pas avant tout des voyageurs ? Et ne sommes-nous pas tous des voyageurs ?

A partir de cette idée, et équipée d'une caravane donnée par Emmaüs Dunkerque, les 3 étudiants chercheurs de l'ENSAD, épaulés par des bénévoles de diverses associations, sont partis à la rencontre des gens de Calais, St Omer et Norrent-Fontes. Ils ont ainsi discuté avec des personnes, « migrants » ou « habitants », et ont recueilli leurs témoignages de voyage. Toutes ces paroles ont permis d'alimenter le Journal des Jungles n°3.



Plus d'éléments sur cette initiative à l'adresse suivante : <http://www.psmigrants.org/site/lagence-de-voyageurs/>



Lancement d'une émission de radio : Par l'intermédiaire du Carrefour des Solidarités, la PSM a eu l'occasion de rencontrer fin 2012 les responsables de Radio Rencontre, radio associative locale émettant sur le territoire du Dunkerquois. De cette rencontre est née, après un temps de réflexion, l'idée d'une émission radiophonique régulière qui donnerait la parole aux associations de soutien aux exilés et, si possible, aux personnes migrantes.

L'émission, intitulée « Passagers du monde », était ainsi créée et sa 1^{ère} diffusion a eu lieu en mai 2014. Le contenu de l'émission, d'une durée d'une heure et demie, a rapidement pris forme : chaque émission est structurée autour de l'accueil d'un acteur associatif qui vient présenter l'action de son association. Plusieurs rubriques viennent ensuite s'ajouter à l'accueil de l'invité : un point « *Actualités* » pour revenir sur la situation dans les différentes Jungles, une « *Chronique contre les idées reçues* » afin de déconstruire les préjugés, une rubrique « *La valise du passager* » permettant une discussion autour de références d'ouvrages, de bandes dessinées ou de films abordant la thématique des migrations. Le tout agrémenté d'une programmation musicale tentant de faire la part belle aux sonorités d'ici et d'ailleurs.

Cet enthousiasmant projet est mis en stand-by et ce notamment en raison d'un manque de disponibilités des membres de l'équipe d'animation de « Passagers du monde ». Initiative à l'impact certainement relatif, il est à noter, toutefois, que la possibilité de réécouter ou de podcaster l'émission permet de dépasser la diffusion initialement limitée au seul territoire Dunkerquois.

Les 5 émissions de « Passagers du monde » sont accessibles en podcast ou en (ré)écoute en ligne à l'adresse suivante : <http://www.psmigrants.org/site/rubrique/passagers-du-mond/>

Animation d'un site internet : Grâce à la présence de deux salariés à plein temps, le site internet a été actualisé et alimenté lors de cette année 2014. Il sert toujours d'**espace de partage d'informations à destination du réseau et du grand public.**

La création d'une newsletter en début d'année a permis de fidéliser les lecteurs du site. Plus de 180 personnes reçoivent des actualités de la PSM une à deux fois par mois.

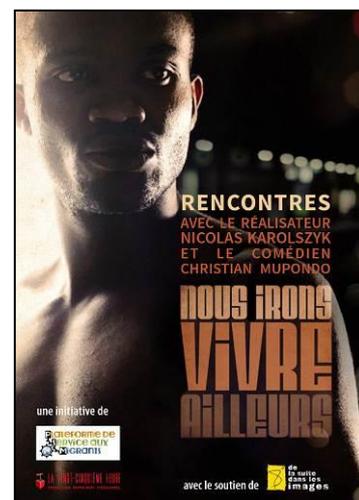
De nouvelles rubriques ont aussi vu le jour sur le site de la PSM :

- Deux nouvelles sous-rubriques sur l'action de la PSM : l'Agence de voyageurs (cf. ci-dessus) et l'émission de radio Passagers du Monde (cf. ci-dessus).
- Une sous-rubrique de la médiathèque comprenant des outils audiovisuels sur les migrations
- Une rubrique de « Ressources juridiques » qui se développe en quatre sous-rubriques :
 - Des actualités juridiques sur les thèmes du droit d'asile et du droit des étrangers.
 - Une liste des sites internet de référence sur différentes thématiques du droit des étrangers (asile, étrangers malades, LGBT, etc.) ; sur l'information sur les pays d'origine des exilés ; sur des bases de données de textes législatifs ou de jurisprudences en droit des étrangers et/ou droit d'asile.
 - Des informations sur les formations juridiques de base avec les outils de formation, mais aussi des fiches pratiques et des schémas en téléchargement.
 - Une partie de questions-réponses sur le droit d'asile et le droit des étrangers. Les points abordés viennent des questions régulièrement posées à la juriste de la PSM par des bénévoles. Le but de cette rubrique est aussi de faire connaître la possibilité de s'adresser à la PSM lorsqu'on a une question sur un point de droit des étrangers.

Adresse du site : <http://www.psmigrants.org/>

Organisation et/ou participation à des évènements de sensibilisation sur la thématique des migrations :

- *organisation d'une série de projections/débats autour du film « Nous irons vivre ailleurs »* : à la fin du 1^{er} semestre, la PSM a été contactée par le producteur/diffuseur du film « Nous irons vivre ailleurs » de Nicolas Karolszyk. L'idée était de réfléchir à l'organisation d'une série de projections dans la région d'un film dont le contenu résonnait fortement avec la situation locale. En s'appuyant sur les liens déjà existants avec le réseau de cinémas de proximité « De la suite dans les images », qui avait été partenaire de la campagne des 10 ans de Sangatte, le projet a été élaboré et réalisé courant octobre (les 15, 16 et 17). Trois projections ont ainsi pu être organisées à Dunkerque, Calais et Hazebrouck et ont permis de rassembler respectivement 60, 150 et 180 personnes. Les projections étaient suivies d'un débat dont les intervenants étaient des membres d'associations locales.



- *organisation/participation à des interventions publiques* : au cours de l'année 2014, les salariés de la PSM ont été à plusieurs reprises sollicités pour participer à des interventions publiques. Par exemple, le 28 mars a été organisée une après-midi de sensibilisation à Dunkerque avec une classe du lycée de l'Ecole Européenne du Luxembourg. Un temps de débat puis de passage sur les lieux de vie ont été programmés auxquels ont pris part les 2 salariés du réseau et plusieurs bénévoles d'associations locales. Le mardi 18 novembre, le coordinateur de la PSM et 2 exilés soudanais ont participé à une intervention devant une classe du lycée Coubertin de Calais dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale.

Document joint et justificatif (annexe 3) : flyer projections « Nous irons vivre ailleurs ».

- ***La PSM, un outil au service de la mobilisation inter-associative***

La PSM, support à la rédaction et la diffusion de courriers, de communiqués de presse ou de tribunes médiatiques inter-associatifs :

L'année 2014 a été marquée par une aggravation de la situation générale sur le terrain (cf. ci-dessous « *Quelles contraintes avez-vous rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?* »). Face à cette situation, la PSM a constitué un espace où les acteurs associatifs ont pu réfléchir et initier des actions d'interpellation, et ce sous différents modes :

- *rédaction et diffusion de courriers d'interpellation à destination des autorités* : pour exemple, en avril 2014, la PSM a initié un courrier adressé au préfet du Pas-de-Calais dans lequel les associations demandaient une concertation afin de trouver des solutions en ce qui concerne le squat Victor Hugo. A la suite de ce courrier, la PSM a facilité la concertation jusqu'à ce que soit mis en place une prise en charge des femmes et enfants vivant dans ce squat par les services de l'Etat ;

- *élaboration et diffusion de communiqués de presse* : à Calais, la fin du 1^{er} semestre 2014 a été marquée par un certain nombre d'évènements dramatiques ou de temps forts de mobilisation associative (expulsions du camp rue Lamy et du squat quai de la Batellerie le 28.05 ; vaste opération policière du 02.07 ; action d'occupation du squat des Salines le 12.07). Afin de réagir publiquement à ces évènements, la PSM a coordonné les phases de rédaction, d'appel à signatures et de diffusion de communiqués de presse.

- *élaboration, diffusion et suivi d'une tribune médiatique* : en association avec un groupe de chercheurs militants, une tribune destinée à sensibiliser et mobiliser les milieux académiques et universitaires a été rédigée dans le but de dénoncer la situation dont sont victimes les exilés sur le littoral nord. Cette tribune est parue le 28.07 dans le journal Libération (puis repris par Médiapart) et a été signée par plus d'une centaine d'universitaires, parmi lesquels on peut compter Michel Agier, Etienne Balibar, Éric Fassin, Daniel Lochack, Serge Slama ou encore Alexis Spire (la liste complète des signataires est disponible à l'adresse suivante : <http://www.psmigrants.org/site/tribune-exiles-calais/>).

Documents joints et justificatifs (annexe 4) : Lettre appelant à une demande de concertation pour le squat V. Hugo (04.04.2014) + CP « A Calais : soigner la gale en mettant les « galeux » à la rue ! » (27.05.2014), CP « A Calais, une opération policière de plus sans aucune perspective pour les migrants ! (02.07.2014), CP « Squatter pour (sur)vivre » (14.07.2014) + Tribune « Nous condamnons la violence d'état contre les exilé.e.s du Calais » (28.07.2014).

La PSM, support à l'organisation de mobilisation inter-associative : Face à la détérioration des conditions de vie des exilés sur le terrain et à la succession de décisions politiques aux conséquences dramatiques, la PSM a non seulement joué le rôle de support à différentes interpellations (cf. ci-dessus), mais a également facilité l'émergence de mobilisations inter-associatives. Cela s'est traduit ainsi par :

- *des manifestations ou rassemblements de rue* : par exemple, le 20.06, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, une journée en 2 temps a été organisée à Lille et Calais, avec comme temps fort la remise d'une pétition signée par plus de 5 000 personnes au préfet de région. Autre

exemple, le 12.07 à Calais, une manifestation visant à dénoncer la vaste opération policière du 02.07 et le traitement réservé aux exilés a rassemblé plus de 500 personnes et s'est terminé par une action d'occupation d'une usine désaffectée. Dernier exemple, le 18.12, à l'occasion de la journée internationale des migrants, une journée de mobilisation, impulsée par le mouvement Emmaüs et organisée avec le soutien du réseau PSM, s'est déroulée à Calais. Cette action visait à dénoncer l'une des conséquences de l'accord franco-britannique, à savoir le renforcement de la sécurisation au niveau du port de Calais et la construction de barrières, mesures présentées comme une réponse à la situation actuelle à Calais.

Pour ces différentes initiatives, **la PSM a joué le rôle d'interface en matière d'organisation et de relais d'informations.**

- *des événements festifs et culturels* : depuis un certain nombre d'années, le contexte politique, tant local que national, est marqué par une pénétration des discours racistes et des idées xénophobes. A Calais, ce constat s'est traduit par l'émergence sur la scène publique d'un groupe dénommé « Sauvons Calais », qui s'est présenté au départ comme un groupe d'habitants calaisiens excédés par « l'immigration massive ». Rapidement, les masques sont tombés, notamment quand ont été révélées des photographies du leader de ce groupuscule, Kévin Rèche, exhibant fièrement une croix gammée tatouée sur son torse ou posant souriant en compagnie de Marine Le Pen. Malgré cela, ce groupuscule a gagné peu à peu en audience jusqu'à être autorisé à organiser, début septembre, un rassemblement place de la mairie.

Face à cette stigmatisation assumée de l'Étranger, un groupe de personnes, rassemblant des bénévoles et militants soutiens des exilés, des habitants de Calais, des artistes et des responsables de lieux culturels, s'est constitué avec pour objectifs de lutter contre cette diffusion des idées et préjugés racistes. L'idée du festival « Faites de la fraternité ! » était née : il s'agissait d'élaborer un programme d'événements (expositions, débats/discussions, projections, etc.) ayant pour but de sensibiliser et d'informer sur la situation des exilés sur le littoral nord.

Là encore, afin de faciliter l'organisation, **la PSM a joué le rôle d'interface et de moteur à l'action.**



Documents joints et justificatifs (annexe 5) : Texte de la pétition « La guerre chez eux, la rue chez nous ! » + l'appel à manifestation pour le 12.07 + le texte d'appel à la mobilisation du 18.12 + le tract du festival « Faites de la fraternité ».

Acteurs

Quels acteurs devaient initialement prendre part au projet ?

Selon le titre du projet de notre association, les acteurs du projet sont ceux qui viennent en aide aux migrants dans le Nord-Pas-de-Calais.

Quels acteurs ont pris effectivement part à la mise en œuvre du projet ?

Au jour d'aujourd'hui, la PSM est composée de **20 associations ou collectifs associatifs** intervenant auprès des populations exilées présentes sur l'espace du « Grand Nord », zone allant de Cherbourg à Dunkerque, en passant par Paris. Les associations membres sont :

ACC Minorités visibles

ADRA Dunkerque

AMiS Tétéghem

L'Auberge des Migrants

Le Carrefour des Solidarités

*Le Collectif Fraternité
Migrants Bassin Minier 62*

Flandre Terre Solidaire

Intégration « les 3I »

Emmaüs Dunkerque

Les Exilés du Xème

Itinérance Cherbourg

*La Ligue des Droits de
l'Homme (Dunkerque)*

*Médecins du Monde Mission
migrants du littoral 59/62*

MRAP Dunkerque

Salam Nord/Pas-de-Calais

Secours Catholique 59

Secours Catholique 62

*Terre d'Errance Flandre
Littoral*

Terre d'Errance Norrent-Fontes

Terre d'Errance Steenvoorde



Les zones d'intervention de la plupart de ces acteurs associatifs se superposent aux lieux de vie (squats, camps ou « Jungles ») dans lesquels les personnes exilées trouvent refuge et qui dessinent les « routes » vers l'Angleterre (cf. carte ci-contre).

Certaines parties prenantes prévues initialement se sont-elles désengagées du projet ? Si oui, pourquoi ?

Le début d'année 2014 a été marqué par la dissolution de l'association La Marmite aux Idées, qui était membre de la PSM. Créée à l'automne 2009, la Marmite aux idées centrait son action « *autour de la situation des exilés : promotion des droits, présence au quotidien, travail en réseau avec les autres associations* » ([cf. site internet](#)). Très impliquée sur le terrain calaisien, l'action de cette association se traduisait notamment par un travail pertinent d'observation de la situation et d'analyse du contexte, et ce par le biais notamment de 2 blogs : « [Vibrations Migratoires](#) » et « [Voices from the borders](#) ». Du fait de sa dissolution, la Marmite aux Idées a donc cessé d'être membre de la PSM.

De nouveaux acteurs se sont-ils ajoutés au projet ? Si oui, pourquoi ?

L'année 2014 a vu la naissance de l'association Intégration « les 3I » qui a pris la décision de rejoindre la PSM. Constituée de demandeurs d'asile et de personnes titulaires de la carte de réfugié, « Intégration les 3I » vise à donner les moyens à ses adhérents : « d'intégrer, de s'intégrer et d'être intégré » dans la société d'accueil française, les fameux « 3I » identifiés par les fondateurs.

Depuis sa création, on peut dire qu'objectivement la PSM a réussi à fédérer la majeure partie des acteurs associatifs intervenant auprès des personnes migrantes sur le littoral nord de la France. De plus, **le fonctionnement de la PSM se veut inclusif et ne se restreint pas uniquement à ses membres.** La PSM avait déjà tissé des liens avec des organisations ou réseaux engagés plus largement dans la cause des étrangers et/ou des plus démunis (GISTI, Cimade, PEROU...). Cette année a été l'occasion de réaffirmer ces liens et d'en créer d'autres. Le groupe juridique a été l'occasion de créer des liens avec des associations comme France Terre d'Asile ou l'AUDASSE. Enfin, grâce à l'action de la communauté Emmaüs de Dunkerque, membre de la PSM, il a aussi été possible de créer des liens avec Emmaüs France, Emmaüs Europe et Emmaüs International. De plus, deux nouvelles associations ont été créées à Calais cette année : Calais, Ouverture et Humanité, qui est un collectif de citoyens engagés pour aider les migrants, et le Réveil voyageur, qui apporte des petits-déjeuners sur les lieux de vie des exilés. Bien que ces associations ne soient pas membres de la PSM, elles en sont des interlocuteurs fréquents.

L'année dernière, nous notions qu'un travail était effectué avec le Réseau des Elus Hospitaliers. Cette année, du fait des élections municipales et européennes, le Réseau des Elus Hospitaliers n'a pas été aussi actif que l'an passé. Pour autant, il reste un des partenaires de la PSM.

Moyens matériels

Quels ont été les moyens matériels réellement engagés ?

La PSM est toujours accueillie dans les locaux du Carrefour des Solidarités, réseau d'associations intervenant sur les problématiques de précarité et d'exclusion sur le Dunkerquois.

Cette année, des frais ont été engagés pour l'impression du Journal des Jungles. Le format actuel du journal diffère de celui des premiers numéros et nécessite désormais une impression professionnelle.

Les formations juridiques de base, mais également la formation GISTI-PSM de Novembre, ont nécessité des achats de fournitures (impression, photocopies, frais de l'intervenant du GISTI). Des achats de livres juridiques ont aussi été effectués.

L'organisation de la « Faites de la fraternité » a nécessité aussi un apport financier de la PSM. Salam, le Réveil voyageur, l'association « Au-delà des frontières » et Europe Ecologie Les Verts (EE/LV), ont également financé cette action.

Tous les moyens matériels prévus initialement ont-ils été engagés ? Si non, pourquoi ?

Tous les moyens matériels prévus initialement ont été engagés.

Bénéficiaires

Quels étaient les bénéficiaires prévus (nombres, types....) ?

Les bénéficiaires du projet sont autant les migrants que les bénévoles des 20 associations membres du réseau qui interviennent auprès de ces personnes migrantes.

Quels ont été les bénéficiaires réels de l'action ?

La PSM a vocation, dans un premier temps, à agir sur la coordination des acteurs associatifs, avec pour objectif, par ricochet et sur un temps plus long, d'améliorer la situation des personnes migrantes dans la région. Par conséquent, les bénéficiaires directs de l'action de la PSM sont les bénévoles et responsables des 20 associations membres, auxquels il faut ajouter les bénévoles d'un panel d'associations (entre 6 et 8) non membres de la PSM mais qui participent à la dynamique que tente d'insuffler la PSM. De plus, les bénéficiaires indirects de l'action de la PSM sont les individus migrants présents sur le territoire d'intervention. Les acteurs associatifs estiment qu'ils sont entre 2500 et 3000 personnes.

Observez-vous une différence entre bénéficiaires prévus et réels ? Comment l'expliquez-vous ? Les bénéficiaires ont-ils participé à l'élaboration et à la réalisation du projet ? Et comment ?

Nous pouvons considérer que les *bénéficiaires directs* du projet, sous-entendus les associations et collectifs associatifs, ont été pleinement acteurs de la réalisation de l'action. Ils ont participé aux réunions inter-associatives, aux formations juridiques et ont aidé à la réalisation de certaines actions, comme la Faites de la fraternité ou la permanence contre les violences. Un certain nombre d'associations (Médecins du Monde, Carrefour des Solidarités, Terre d'Errance Norrent-Fontes, Terre d'Errance Steenvoorde) sont même impliquées depuis l'origine dans la mise en œuvre du projet. Depuis sa création officielle, la PSM a su impulser une dynamique de rassemblement, comme le montre le nombre d'associations aujourd'hui adhérentes (20). 2014 a encore été l'occasion de consolider cette dynamique collective.

Dans notre précédent rapport, nous parlions de la difficulté d'impliquer les personnes migrantes dans l'action de la PSM. C'est toujours le cas aujourd'hui, à cause de différents facteurs (la langue, la brièveté et l'inconnue de la durée de leur séjour en France). Avec la création de l'association « Intégration les 3I », des demandeurs d'asile et réfugiés ont participé, de plus en plus, aux actions de la PSM (groupe juridique, formation juridique de base, etc.). Le Journal des Jungles a également été l'occasion pour des exilés de témoigner de leurs parcours et de leurs histoires. Le dernier numéro du Journal des Jungles, qui sera publié fin 2014, a réussi à impliquer plus encore les personnes migrantes puisqu'elles ont fait partie intégrante du comité de rédaction du Journal.

Evaluation (Réussites / Contraintes), Résultats, Pérennité du projet

Quelles contraintes avez-vous rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?

Pour mettre en œuvre son action, la PSM est confrontée à différentes difficultés.

Le contexte politique local et national : L'année 2014 a été marquée par **une augmentation significative des difficultés concernant l'action des organisations membres du réseau PSM.**

Dans notre précédent rapport, nous évoquions les prises de position du ministre de l'Intérieur de l'époque (début 2013), Manuel Valls, en faveur de l'expérimentation de plusieurs « Maisons du migrant »³, concept de lieu d'accueil élaboré dans le cadre du travail inter-associatif de la PSM. Début 2014, les discussions du tissu associatif avec les représentants de l'Etat ont donc porté sur la mise en place effective de cette idée. Au fil des négociations, les acteurs associatifs ont pu voir qu'une ingénierie de politiques publiques se mettait (difficilement) en action : l'expérimentation de ces lieux d'accueil (« Maison du migrant ») devait se faire d'abord à partir de sites pilotes (Calais et Norrent-Fontes), via notamment la mobilisation de fonds issus de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et l'Accès au Logement (DIHAL). Voilà très rapidement où en étaient les relations des acteurs associatifs avec l'Etat vers la fin du 1^{er} trimestre 2014. Toutefois, sur le terrain, peu d'évolutions positives pouvaient être relevées, excepté le cas particulier du squat Victor Hugo à Calais.

Cette légère ouverture de la part des autorités pouvait laisser présager (à moyen terme et seulement sur certains territoires) quelques améliorations des conditions de vie des personnes exilées. Mais plusieurs évènements sont venus bousculer cette (potentielle) perspective.

A partir des mois de mars/avril 2014, on a noté **une augmentation du nombre de personnes exilées sur presque tous les camps du littoral**. Cette évolution faisait directement écho à la situation en méditerranée, et notamment en Italie et en Libye.

Pays de transit migratoire et « d'accueil », notamment pour de nombreux ressortissants subsahariens, la Libye connaît depuis 2011 une instabilité politique chronique. Ce chaos, ajouté à l'apparition des crises géopolitiques actuelles (Syrie, Irak, Palestine) et à la permanence de régimes dictatoriaux ou liberticides (Érythrée, Soudan), ont eu pour conséquence l'augmentation du nombre de candidats au départ à partir des côtes libyennes. En Italie, suite au naufrage d'une embarcation d'exilés début octobre 2013 et au décès de plus de 300 personnes, le gouvernement italien décidait la mise en œuvre du programme « Mare Nostrum », dont l'objectif était de porter secours aux navires en perdition. La conjonction de ces différents éléments a engendré une augmentation des « arrivées » sur le sol italien, dont les autorités n'ont pas nécessairement appliqué à la lettre le règlement Dublin (la prise d'empreintes sur le fichier EURODAC entraînant la responsabilité de l'instruction d'une éventuelle demande d'asile).

Par conséquent, dans le Calaisis élargi, le nombre d'exilés a lui aussi augmenté. Ainsi à Calais, de 500 personnes environ au début de l'année 2014, nous sommes passés à 1 500 pendant l'été, et environ 2 000 aujourd'hui. A Norrent-Fontes, le nombre d'exilés présents sur le camp est passé d'une soixantaine environ à

120 personnes. Les conditions de vie ne s'étant pas améliorées entre temps, **la situation générale s'est donc dégradée de manière significative** (davantage de personnes à la rue, un accès encore plus restreint à l'eau et à l'hygiène, manque de nourriture, etc...).

En parallèle, suite aux élections municipales et européennes, **le début de dialogue entamé avec les autorités préfectorales a assez rapidement été rompu**. Conséquence ou non de ces échéances électorales, la rupture de cette concertation s'est traduite notamment par deux évènements marquants : l'épisode du traitement de l'épidémie de gale qui s'est conclu par le démantèlement à Calais de deux des principaux camps d'exilés (28.05.2014) et la vaste opération policière du 02.07.2014 à Calais ayant entraîné l'expulsion de plus de 600 personnes de leur lieu de vie et le placement en Centre de Rétention Administrative (CRA) de plus de 200 personnes.

Par ailleurs, **le résultat des élections municipales a également eu des conséquences directes sur le contexte local d'intervention de certaines associations membres**. Ainsi, à Norrent-Fontes, le maire sortant Marc Boulnois, président du Réseau des Elus Hospitaliers (REH) et par conséquent œuvrant à une politique d'accueil sur son territoire, a été évincé au profit de Bertrand Cocq, dont les positions sont beaucoup plus hostiles à la présence des exilés sur la commune. Pour exemple, l'une de ses premières mesures concernant le camp de migrants a été l'arrêt de l'approvisionnement en eau : décision qui a été très vite annulée suite à la mobilisation de bénévoles associatifs et de citoyens solidaires.

Autre exemple à Steenvoorde : le maire sortant (Jean-Pierre Bataille) a été réélu mais a durci ses positions : alors que l'hiver, la municipalité mettait à disposition un terrain municipal sur lequel les associatifs érigeaient des tentes militaires destinées à accueillir un peu plus dignement les personnes migrantes, cette décision ne sera pas reconduite pour l'hiver 2014/2015. A l'inverse, à Dunkerque, le changement tant à la mairie qu'à la communauté urbaine laisse présager un travail avec les élus plus constructif et un positionnement face à l'Etat davantage assumé. Toutefois, nous ne sommes là que 6 mois après les élections et la situation à Dunkerque, bien que moins dramatique qu'à Calais, reste déplorable : survie dans un bidonville, présence de familles avec enfant(s) en bas âge sur les camps, ainsi que de Mineurs Isolés Etrangers (MIE).

Au niveau national, la réponse du gouvernement à cette situation s'est traduite par **la signature le 20.09.2014 d'un accord bilatéral franco-britannique** avec une dominante sécuritaire (mesures visant à sécuriser davantage le port de Calais, renforcement de la coopération policière entre les 2 pays dans le cadre d'opérations de démantèlement des filières de passeurs) et comprenant également quelques mesures humanitaires (lieu dit « d'accueil de jour », à Calais uniquement).

Pour conclure, devant l'augmentation du nombre de personnes exilées sur les Jungles du littoral nord « élargi », les autorités ont répondu -au mieux- par des mesures inadaptées ou -au pire- par des décisions hostiles à ces personnes. Cela a eu pour conséquence **une aggravation de la situation**.

Aujourd'hui, **on peut estimer à plus de 2 500 le nombre de personnes exilées présentes sur l'ensemble des camps de la région**. Ces personnes survivent dans des conditions de précarité extrême : absence d'hébergement, situation de bidonvilles ou de squats plus ou moins aménagés par les habitants ou les acteurs associatifs, accès limité voire inexistant à l'eau, nutrition insuffisante pour certains, accès aux soins non garantie pour tous.

Originaires de la Corne de l'Afrique (Erythrée, Ethiopie, Soudan), du Proche et Moyen-Orient (Afghanistan, Iran, Irak, Syrie, Palestine, Egypte), d'Asie (Vietnam) et d'Europe balkanique (Albanie), ces

personnes ont pour la plupart fui des situations de crises (guerres, régimes politiques dictatoriaux, instabilité politique) ou de contexte de désespérance (société « bloquée » par le chômage, la corruption, des institutions inexistantes). Dans leur grande majorité, il s'agit d'hommes, plutôt jeunes (entre 20 et 30 ans). Mais on dénombre une augmentation du nombre de Mineurs Isolés Etrangers (MIE).

De plus, la présence des femmes, plutôt jeunes également (moins de 30 ans), s'est également accentuée, notamment à Steenvoorde, Norrent-Fontes et Calais. Leur statut de femmes, conjugué à l'extrême précarité des conditions de vie, les expose à des violences particulières : viols, prostitution.

Enfin, parmi ces 2 500 personnes, un certain nombre a opté ces derniers mois pour une demande d'asile en France. On constate, notamment à Calais, que plusieurs dizaines de demandeurs d'asile ne bénéficient pas d'hébergement et survivent dans les mêmes conditions que leurs « compagnons de route » qui, eux, pour la plupart se trouvent en situation irrégulière.

Au niveau des bénévoles : Les bénévoles et responsables associatifs intervenant auprès des migrants agissent en quasi-permanence dans un contexte d'urgence. Les personnes exilées se trouvent dans une situation de précarité globale : accès à l'alimentation remis en cause parfois, pas d'hébergement, pas d'accès aux soins de santé en certains lieux. Et les bénévoles font face à cette situation dans leurs pratiques quotidiennes : ils gèrent les urgences du mieux qu'ils peuvent.

La PSM essaie de s'inscrire dans une démarche plus globale de plaidoyer pour l'amélioration des conditions de vie des migrants sur le long terme, bien qu'elle s'attache aussi à faciliter et améliorer les pratiques quotidienne des bénévoles. Il est difficile pour les bénévoles d'appréhender cette différence de rythmes, et les initiatives avancées par la PSM (rencontres, formations) sont parfois vécues comme une surcharge dans leur emploi du temps. Cela est compréhensible mais implique une phase de compréhension et d'appropriation de la démarche de la PSM par les bénévoles eux-mêmes.

Du fait de cette différence de démarches entre la PSM et ses associations membres, et du fait que la PSM ne soit pas présente physiquement auprès des exilés et des bénévoles pour pourvoir aux besoins vitaux, les bénévoles des associations membres ne comprennent pas forcément quel est le rôle de l'association. Avec les deux forums inter-associatifs, les formations juridiques et les divers événements relayés par la PSM depuis sa création, celle-ci a gagné en visibilité et les bénévoles y voient de plus en plus une utilité.

Au niveau des organisations : La dynamique impulsée par la PSM se veut collective. Cela demande du temps, et c'est la première contrainte que l'on rencontre. Du côté des acteurs associatifs, la gestion au quotidien d'une association implique beaucoup de temps, temps qu'ils ne peuvent pas mettre au service de l'action inter-associative. Dans le rapport narratif de l'an dernier, nous notions une amélioration du climat inter-associatif à Calais. Le Conseil d'Administration de la PSM, composé de représentants d'une dizaine d'associations membres, a décidé de se réunir plus fréquemment dans le but d'améliorer la concertation inter-associative.

Selon vous, ces objectifs ont-ils été atteints ? Si oui, lesquels et à quoi attribuez-vous ce succès ? Si non, lesquels et à quoi attribuez-vous cet échec ?

Les objectifs de la PSM étaient de

- *Renforcer la dynamique de mobilisation inter-associative* : sur ce point, les groupes de travail mis en place après le second forum de la PSM n'ont pas tous perduré dans le temps. Malgré la volonté d'organiser un nouveau forum-interassociatif cette année, le manque de temps ne l'a pas permis. Cependant, plusieurs moments dans l'année ont permis une mobilisation inter-associative, par exemple : la réaction aux expulsions du 2 juillet à Calais, avec la manifestation du 12 juillet, le festival « Faites de la fraternité » en novembre et la manifestation organisée par Emmaüs, avec l'appui de la PSM, pour la journée internationale des migrants le 18 décembre. Il est certain que la mobilisation inter-associative prend du temps et nécessite de l'énergie. La construction d'un plaidoyer inter-associatif sur les questions migratoires ne peut se faire que sur le long terme.
- *Développer le volet formations destinées aux bénévoles et responsables associatifs* : les formations juridiques ont été renforcées cette année avec des formations sur les droits des bénévoles, le droit d'asile ou encore les expulsions. Elles ont rencontré un certain succès et devraient être remises à jour l'an prochain après la réforme sur le droit d'asile. Les autres formations en anglais et sur l'interculturel ont été mises de côté par manque de temps pour les organiser.
- *Développer le volet juridique* : l'an dernier, nous notions la difficulté à faire connaître la PSM comme appui en matière juridique. Cette année, le volet juridique des formations, l'aide à la permanence contre les violences, l'appui juridique lors des expulsions du 2 juillet, ont non seulement permis de développer l'action juridique pour aider les exilés, mais ont permis aussi d'accroître la visibilité de la PSM et de sa compétence en matière juridique. Les demandes des associations ou collectifs associatifs pour un appui sur tel ou tel sujet sont donc plus fréquentes.

Quels critères d'évaluation (indicateurs qualitatifs et quantitatifs⁴) aviez-vous mis en place ? Quelles méthodes de suivi avez-vous mis en place ? Comment évaluez-vous la pertinence de ces critères ? De ces méthodes ?

Il n'existe pas concrètement un outil de suivi permettant d'évaluer l'action de la PSM. Cela étant dit, la PSM possède un certain nombre d'indicateurs permettant de rendre compte de son action : Les comptes rendus de rencontres, les listes d'émargement des réunions ou formations constituent des critères d'évaluation de l'action de la PSM.

⁴ Un indicateur doit être un moyen simple, mesurable et fiable d'apprécier les changements liés à la réalisation du projet ou encore l'impact de l'action menée. Ex : l'évolution du nombre de filles et de garçons de la zone géographique concernée réussissant aux examens, dans le cas d'un projet visant à améliorer la qualité de l'éducation.

Quelle a été votre démarche pour garantir l'autonomie et la durabilité de l'action ? La viabilité financière et le fonctionnement du projet sont-ils assurés ? Par qui ? Comment ?

Compte-tenu de l'histoire encore récente de la PSM, il paraît quelque peu difficile de se projeter. Cependant, la volonté de construire une démarche collective se veut être une première garantie de durabilité : en ne reposant pas sur un seul acteur, mais sur plusieurs, la portée d'une action devrait se pérenniser davantage. Par ailleurs, la viabilité financière de cette structure est pour le moment assurée par l'intermédiaire de plusieurs financeurs : la Fondation Caritas, les délégations du Secours Catholique de Lille et d'Arras, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais. Enfin, l'implication forte récemment entreprise par le mouvement Emmaüs sur le sujet pourrait peut-être se traduire par un soutien de la PSM. Ce à quoi nous travaillons.

Suites de l'action

D'autres actions sont-elles prévues dans cette région ? Votre association s'y associe-t-elle ?

Quels enseignements tirez-vous de la mise en œuvre de ce projet pour vos initiatives futures ?

Pour l'année 2015, la Plate-forme de Services aux Migrants compte consolider son intervention sur les trois axes d'intervention de l'année 2014 :

- **Axe 1 : Consolider la dynamique de mobilisation inter-associative**

- a) Organisation d'un nouveau forum inter-associatif, permettant sur une journée des échanges de pratiques et un apport théorique ;
- b) Continuer l'action des groupes de travail et maintenir l'existence d'espaces de concertation inter-associatifs ; en particulier :
 - poursuite d'une élaboration, parution et diffusion régulière du Journal des Jungles, dans deux versions différentes : l'une destinée à un public de bénévoles et de personnes sensibles à la situation des exilés, l'autre à destination des exilés eux-mêmes, cette dernière incluant des traductions ;
 - alimentation et mise à jour régulière du site internet de la PSM, source d'information et de formation, lien entre les associations et ressource pour les personnes extérieures au réseau ;
 - mise à jour, parution et diffusion du Welcome book sur Calais ;
 - mise en place d'un groupe concernant l'accès aux soins : dans les différents lieux de vie de la région, et mise en place d'aide à l'accès à une couverture sociale pour les exilés y ayant droit ;
- c) Contribuer à la mutualisation d'informations concernant la réflexion et l'expérimentation de lieux d'accueil et de mise à l'abri (« Maison du migrant ») ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique, même si la dynamique de concertation avec les autorités semble en baisse.

- **Axe 2 : Poursuivre l'action de formation des bénévoles**

- a) Poursuivre les formations de base en droit des étrangers et organiser des formations juridiques sur tout autre sujet de droit intéressant les bénévoles ;
- b) Poursuivre ou initier des formations en langues ;
- c) Mettre en place des formations à l'interculturel, à l'analyse des pratiques, à la relation d'aide.

- **Axe 3 : Développer les actions de nature juridique :**

- a) Accompagner et appuyer les associations dans leur « confrontation » avec le droit ;
- b) Former des bénévoles à l'accompagnement administratif et juridique des demandeurs d'asile ; à l'accueil des personnes victimes de violences, quels qu'en soient les auteurs ; au soutien des personnes en rétention administrative ;
- c) Renforcer les liens avec le réseau d'avocats ;
- d) Elaborer des actions juridiques communes.